



PREFECTURE DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST  
SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR



**SGAMI OUEST**

Direction des ressources humaines  
Bureau zonal du recrutement

Affaire suivie par : B. Patard  
Tel : 02 47 42 85 34

n° 55/2017

## ARRETE

### Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement d'adjoints de sécurité – session du premier semestre 2018

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest  
Préfet de la région Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

- VU le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L. 411-5 à L.411-6 et R.411-4 à R.411-12 ;
- VU le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police ;
- VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;
- VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;
- VU le décret n° 2015-76 du 27 janvier 2015 modifiant diverses dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur;
- VU l'arrêté du 24 août 2000 modifié fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité ;
- VU l'arrêté du 24 août 2000 modifié fixant les droits et obligations des adjoints de sécurité ;
- VU l'arrêté du 6 juin 2006 portant règlement général d'emploi de la police nationale ;

- VU l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 17-208 du 15 septembre 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick DALLENNES, Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 45/2017 du 8 septembre 2017 relatif à l'ouverture d'un recrutement d'adjoints de sécurité de la police nationale au titre de l'année 2018 ;
- VU la circulaire du 29 janvier 2015 relative au recrutement des adjoints de sécurité de la police nationale ;
- VU la circulaire du 8 août 2016 additive à la circulaire du 29 janvier 2015 relative au recrutement des adjoints de sécurité de la police nationale ;

Sur proposition de la Secrétaire générale adjointe pour l'administration du ministère de l'Intérieur ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de sélection pour le recrutement d'adjoints de sécurité – session du premier semestre 2018 – est fixée comme suit :

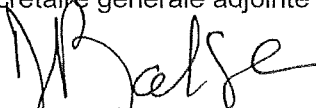
Madame Delphine	BIGNAN,	Attachée d'administration de l'État, Adjointe au chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, présidente du jury ;
Madame Christine	FREYBURGER,	Commandant de police divisionnaire, Adjointe du Directeur zonal au recrutement et à la formation de la police nationale Ouest, vice-présidente du jury ;
Monsieur Thierry	AGUTTES,	Brigadier chef de police, Délégué du recrutement, DZRFPN Ouest ;
Monsieur Stéphane	MEYTRAUD,	Commandant de police, Chef du service du commandement de jour, CSP Brest ;
Madame Maïté	GOUVERNET,	Brigadier Chef de police, Référente pour l'accompagnement du personnel de l'ENP Oissel ;
Monsieur Olivier	BOSSARD,	Psychologue, ENP Oissel.

**Article 2** – La Secrétaire générale adjointe et la Directrice des ressources humaines sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le **13 NOV. 2017**

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité et par délégation,

la secrétaire générale adjointe



Delphine Balsa